



**Grand  
Annecy**  
AGGLOMÉRATION

## ACCÈS EN DÉCHÈTERIE à l'attention des particuliers

Le Grand Annecy assure la gestion de 9 déchèteries intercommunales et d'une plateforme de végétaux. Elles permettent d'accueillir les déchets ménagers en vue de leur recyclage ou valorisation : mobilier, appareils électriques, objets métalliques, cartons, emballages recyclables, végétaux, déchets spécifiques (*huiles, peintures, solvants, en petites quantités*). Leur accès est sectorisé et réservé aux habitants du territoire du Grand Annecy.

### CAS PARTICULIERS

1

**Les déchets de démolition et de rénovation,** nécessitent des filières spécifiques non disponibles en déchèterie. Ils ne peuvent donc pas y être déposés et doivent être évacués systématiquement par le biais de prestataires privés.

2

**Les troncs, racines et souches,** issus de la taille et de l'élagage des arbres ne peuvent être déposés en déchèterie. Ils doivent être évacués par le biais de prestataires privés.

3

**Les châssis vitrés et fenêtres :**  
A titre exceptionnel, une fenêtre pourra être acceptée, si le verre est séparé du châssis. Pour les consignes de tri, rapprochez vous de l'agent d'accueil de la déchèterie.  
Cette dérogation ne s'applique que s'il n'y a qu'un châssis. Au-delà, il s'agit de travaux de rénovation qui devront être pris en charge par le biais de prestataires privés.

*liste non exhaustive des prestataires privés au verso*

### HORAIRE ET RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES

[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)